



LE DÉPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Reçu le

22 JUL. 2021

ST SORLIN EN VALLOIRE

Direction Des Politiques Territoriales
Service Habitat-Territoires
Contact Brigitte PION
Tel : 04 75 79 81 86
Courriel : bpion@ladrome.fr
Réf. D2104435

Monsieur Guillaume LUYTON
Maire
MAIRIE DE SAINT SORLIN EN VALLOIRE
1 Place de la Mairie
26210 SAINT SORLIN EN VALLOIRE

À Valence, le **20 JUL 2021**

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT SORLIN EN VALLOIRE.

Après étude des documents, je vous fais part des observations suivantes :

AU TITRE DES DÉPLACEMENTS

- Suppression du périmètre A1 " périmètre d'attente" : La zone concernée est située en bordure de la RD 1 dans un secteur très urbain. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) "équipement et recomposition urbaine" et "Zone Commerciale " sont modifiées seulement par une mise à jour des fonds de plan. Il convient toutefois de rappeler que la volonté de ces OAP d'affirmer une continuité des modes doux à proximité des RD 1 et RD 483, rendra nécessaire une concertation des services du Département dès les études d'aménagement qui en découleront dans le secteur.

- Modification limite zone U1a et U1b : Cette modification est réalisée dans le but de permettre la construction de nouveaux commerces, notamment sur la partie de la zone U1b qui va passer dans la zone U1a.

Cette zone est située en bordure de la RD 1 à proximité immédiate du giratoire entre la RD 1 et la RD 483. Il n'existe pas à ce jour d'accès aménagé à ce tènement foncier ni depuis la RD 1, ni depuis la RD 483.

Le PLU n'interdit pas la création d'accès, mais fixe des conditions notamment vis-à-vis de la sécurité et la fluidité de la circulation. Il conviendra en conséquence d'associer les services du Département dès la réflexion d'installation de commerce afin d'anticiper au mieux l'aménagement de l'accès.

Les Informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès de la Présidente du Conseil départemental.

LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26
ladrome.fr

Compte tenu des développements ci-dessus, le Département émet un avis favorable à la modification simplifiée N°3 du PLU de la commune de SAINT SORLIN EN VALLOIRE, sous réserve de la prise en compte des observations.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Bonne nuit



Marie-Pierre MOUTON •
Présidente du Conseil Départemental

Copie à :

- Monsieur le Préfet de la Drôme
- Madame Emmanuelle ANTHOINE et Monsieur David BOUVIER – Conseillers départementaux du Canton DRÔME DES COLLINES.

Les Informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès de la Présidente du Conseil départemental.

LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26
ladrome.fr